

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00144 DU 11/05/2020

**DIRECTION GENERALE DE
L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Objet :
Attribution d'une subvention à
l'association **Culture Pop**
en Pays de la Loire

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19 ;

Considérant que le Président se voit attribué de plein droit, par l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation ;

Considérant l'intérêt public intercommunal de la CARENE de participer financièrement au projet SINON créé et développé par l'association Culture pop en Pays de Loire. Ce nouveau média de société, couvrant le territoire de la CARENE, est produit et réalisé par des jeunes du territoire, collégiens, lycéens, apprentis. Le travail, réalisé en lien avec les acteurs locaux, traite notamment de thématiques de politiques publiques telles que le développement durable, le projet culturel de territoire... Ce travail se concrétise par un support magazine papier et via un site internet dédié.

DECIDE :

Article 1 - Attribuer à l'association **Culture Pop en Pays de la Loire**, une subvention d'un montant de 22 000 € pour la poursuite du développement de SINON.

Article 2 - La dépense correspondante sera constatée sur le compte 6574 du budget principal de la CARENE.

Article 3 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 4 - Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 11 mai 2020

Le Président,
David SAMZUN



Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19, le Président de l'EPCL informera sans délai et par tout moyen l'ensemble des conseillers communautaires maintenus en fonction, ainsi que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour non encore en fonction, des décisions prises dans le cadre de ses attributions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : GUENEGO Audrey

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D202000144
Date de la décision:	2020-05-11 00:00:00+02
Objet:	DG Information et communication - Attribution d'une subvention à l'association Culture Pop en Pays de la Loire
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations, etc.)
Identifiant unique:	044-244400644-20200511-D202000144-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200511-D202000144-AR-1-1_0.xml	text/xml	977
nom de original:		
DEC144_20200511_Subvention Culture pop.pdf	application/pdf	67823
nom de métier:		
99_AR-044-244400644-20200511-D202000144-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	67823

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2020 à 11h25min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2020 à 11h25min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2020 à 11h25min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2020 à 11h25min15s	Reçu par le MI le 2020-05-20